Envoyé en préfecture le 16/12/2022
Reçu en préfecture le 16/12/2022
Publié le 16 DEC. 2022
ID : 081-218101400-20221214-1696_DL1081222-DE

LAVAUR

MAIRIE de LAVAUR

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE

Nombre de conseillers
En exercice : 33
Présents : 24
Procurations : 8
Excusé : 1
Votants : 32
N° 108/2022

DÉPARTEMENT DU TARN
ARRONDISSEMENT DE CASTRES
COMMUNE DE LAVAUR

OBJET DE LA DELIBERATION : Décision modificative n° 9 – Budget Principal

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze décembre, à dix-huit heures trente, s'est réuni le conseil municipal de LAVAUR, légalement convoqué le huit décembre deux mille vingt-deux, dans la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Bernard CARAYON, le Maire.

Étaient présents :
MM. CARAYON, LAMOTTE, Mme IMBERT, M. VIDAL, Mmes GUIDEZ, MARIGNOL, M. LARUE, Mme BALAT, Adjoints, MM. BONHOMME, RENAULT, Mme RÉMY, MM. VANTAUX, GAMBIER, Mmes ESPARBIÉ, DOURTHE, MM. DELORD, BÉLINGAND, Mmes DECOUX-POINDRELLE, BONNIFACY, MM. NAVELLOU, DAVID, Mme ALBOUY POMPONNE, M. THÉNARD (arrivé en cours de séance), Mme LE NY.

Avaient donné pouvoir :
M. LABORDE à M. GAMBIER
Mme LESPINARD à Mme BONNIFACY
M. POMARÈDE à M. LAMOTTE
Mme GUIRAUD à M. CARAYON
Mme TAILHADES à Mme MARIGNOL
Mme LEY à M. DELORD
Mme MOUGIN à Mme ALBOUY POMPONNE
Mme FAURE à M. THÉNARD (arrivé en cours de séance)

Était excusé :
M. Bernard FÈVRE

Mme IMBERT est nommée secrétaire de séance.

Le premier adjoint informe ses collègues que pour permettre l'acquisition d'un terrain situé au Pech ainsi que l'achat d'une œuvre d'art représentant le Blason de la ville de Lavaur (œuvre unique), il convient d'alimenter les opérations 339 (achat terrain) et 402 (œuvre d'art). Ces abondements seront équilibrés par l'accroissement en recette de la ligne amendes de police (1342).

Envoyé en préfecture le 16/12/2022
Reçu en préfecture le 16/12/2022
Publié le 16 DEC. 2022
ID : 081-218101400-20221214-1696_DL1081222-DE

.../...

Ainsi, la décision modificative n° 9 suivante est proposée :

IMPUTATION	LIBELLE	MONTANT
	RECETTES D'INVESTISSEMENT	
1342.822	Amendes de police	+ 20 000€
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
2112.822.339	Achat terrain	+ 16 500€
2161.33.402	Œuvres et objets d'art	+ 3 500€

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE la décision modificative budgétaire n° 9, telle qu'elle est énoncée, ci-dessus.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,

MAIRIE DE LAVAUR (TARN)

Bernard CARAYON

La secrétaire de séance,

Marie-Christine IMBERT